



Clapets coupe-feu

Etat de la technique

Les installations de ventilation sont souvent équipées de clapets permettant d'empêcher la propagation du feu en cas d'incendie. La lame du clapet coupe-feu peut être constituée de **fibrociment** ou de **panneaux légers** contenant de l'amiante. De plus, le joint d'étanchéité du clapet coupe-feu peut être constitué d'une **mousse** fortement amiantée (p. ex. Litaflex®). Les joints des trappes de visite pour la maintenance des clapets peuvent également contenir de l'amiante (p.ex. également en mousse).

Les clapets coupe-feu sont situés au niveau des murs / des cloisons coupe-feu. Par conséquent, il peut vite arriver de les oublier. En général, il est impossible de tous les répertorier sans les plans de ventilation.

Les clapets coupe-feu doivent être répertoriés et considérés comme des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante jusqu'en 1990.

RISQUE POUR LA SANTÉ

Senza lavorazione

Type de matériau (degré d'agglomération): il existe des lames de clapet contenant de l'amiante fortement aggloméré (**fibrociment**) ou faiblement aggloméré (**panneaux légers**). La mousse **Litaflex** est très légère mais les fibres sont fortement liées dans le matériau.

Sur la base des critères de classification de la publication du FACH « Amiante dans les locaux. Détermination de l'urgence des mesures à prendre », tous les clapets coupe-feu contenant de l'amiante faiblement aggloméré ont un degré d'urgence de niveau I. Cependant, sur la base de nombreuses mesures d'air, ce classement ne correspond pas au risque réel en ce qui concerne les clapets coupe-feu. Par conséquent, les matériaux en question peuvent généralement être classés en degré d'urgence III. Selon l'état et la fréquence de fonctionnement de l'installation de ventilation, un degré d'urgence plus élevée est possible. D'une manière générale, il est recommandé de réaliser l'assainissement à moyen terme.

Con lavorazione

Des fibres peuvent être libérées lors du démontage des clapets et des joints d'étanchéité (domaine orange à rouge, en fonction de l'occurrence).

DIAGNOSTIQUE

Lors d'un diagnostic des polluants, il faut vérifier la présence ou non de clapets coupe-feu.

Afin de garantir l'absence d'amianté, il faut réaliser des analyses en laboratoire des clapet et des joints d'étanchéité des clapets.

Tant que le système de ventilation est en service, il est généralement impossible et déconseillé d'effectuer un échantillonnage, car les prélèvements risquent d'endommager le bon fonctionnement des clapets. Dans ce cas, les clapets et les joints des clapets sont à répertorier comme matériaux susceptibles de contenir de l'amianté et devront être prélevés et analysés ultérieurement.

Campionamento

En général, une faible quantité de matériau suffit pour une analyse en laboratoire.

Lors de l'échantillonnage, il faut être attentif au fait que différents types de clapets coupe-feu peuvent être présents dans un même objet.

ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise de désamiantage reconnue par la Suva.

Si les clapets amiantés sont en fibrociment, les travaux peuvent être effectués par un ouvrier instruit en suivant (par analogie) les recommandations de la [fiche Suva 33031](#).

Selon les possibilités, le conduit de ventilation est découpé de part et d'autre du clapet. Celui-ci est ensuite emballé dans un film plastique et démonté en bloc. Les matériaux doivent ensuite être séparés dans une zone confinée externe ou sur site.

Les matériaux contenant de l'amianté peuvent également être retirés à l'aide du système de sacs à manches (glove-bags).

Smaltimento

Plaques en fibrociment amianté (ou amianté-ciment)

Code de déchets

- 17 06 98 nsc

Filière d'élimination

- Décharge de type B

Conditionnement

- Emballage simple (big-bag)

Autres indications

- Les plaques en amianté-ciment doivent être séparées du reste du clapet coupe-feu

Panneaux légers amiantés

Code de déchets

- 17 06 05 ds

Filière d'élimination

- Décharge de type E

Conditionnement

- Emballage double (p. ex. sacs en film plastique dans un big-bag)

Autres indications

- Les panneaux légers doivent être séparées du reste du clapet coupe-feu

Mousse amiantée (Litaflex)

Code de déchets

- 17 06 05 ds

Filière d'élimination

- Décharge de type E

Conditionnement

- Emballage double (p. ex. sacs en film plastique dans un big-bag)

Autres indications

- Le Litaflex doit être séparé du reste du clapet coupe-feu

Remarque générale

En Suisse, les fonderies n'acceptent généralement pas les déchets contenant de l'amiante. Il n'est donc pas prévu pour l'instant d'éliminer (p. ex. dans une fonderie) des pièces métalliques avec des matériaux amiantés.

Lors de l'élimination, il faut également tenir compte des directives de la Suva. A cet égard, les anciennes fiches thématiques **33063** et **33064** ne correspondent plus à l'état de la technique et seront remplacées par une nouvelle fiche thématique de la Suva (état mars 2025 pas encore publiée), qui sera adaptée au contenu du rapport Polludoc sur l'élimination des déchets amiantés.

REMARQUES

En plus des clapets coupe-feu et leurs joints, on trouve également des **cordons**, tissus (p.ex. tissu amianté entre moteur de ventilation et support), et des **joints de bride** (ou mastics) entre les éléments d'un système de ventilation ou d'un **conduit de ventilation**.

PHOTOS



Clapet coupe-feu avec joint d'étanchéité amianté



Clapet coupe-feu dans une installation de ventilation récente (sans amiante).



Panneaux légers contenant de l'amiante entre des canaux de ventilation



Clapet coupe-feu. Le clapet se trouve à l'intérieur de l'appareil.



Panneaux léger amianté autour de gaine de ventilation



Gros plan d'un joint d'étanchéité Litaflex dans clapet coupe-feu, Carbotech



Clapet coupe-feu avec lame avec panneau léger, Carbotech



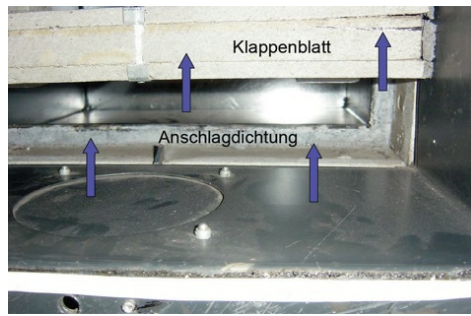
Clapet coupe-feu avec lame en amiantement, Carbotech



Clapet coupe-feu avec joint d'étanchéité en Litaflex, Carbotech



Panneau léger agrafé sur un clapet coupe-feu, Arcadis Schweiz



Clapet coupe-feu, Carbotech